



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal	17 février 2022
Date d'affichage de la convocation	24 février 2022
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Etaient présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	PEILA-BINET Carine
CRESPER Vincent	VERGER Joseph	MASSARD Alain
BOUGAULT Christine	MÉAL Lydie	ROLLAND Dominique
LEMOINE Carine	PICAUT Ingrid	BARBIER Chrystèle CHIFFAIN

Laëtitia BUREL Aurélien

Était excusé :

GOBIN Christophe a donné procuration à ROLLAND Dominique

La société B.E.I.C.E de Tréguen représentée par Monsieur Philippe LE MOULLEC présente les différentes solutions proposées pour le changement de chauffage de la salle polyvalente
L'intervention est décomposée de la façon suivante :
- Présentation (45')
- Questions / réponses (15')

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2022

FINANCES LOCALES

3. Budget principal et budgets annexes : comptes administratifs 2021
4. Budget principal et budgets annexes : comptes de gestion 2021
5. Vote des subventions 2022
6. Vote des taux d'imposition 2022

COMMANDE PUBLIQUE

7. Désherbeur à eau chaude - Convention de mise à disposition par l'intercommunalité

DÉCISIONS – INFORMATIONS

- *Débat d'Orientations budgétaires 2022*

QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Vincent CRESPEL, adjoint au Maire, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de séance du 27 janvier 2022 au vote. Le compte rendu est adopté à la majorité des présents (*abstention de Lydie MÉAL non présente à cette séance*).

FINANCES LOCALES

2022-007 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André MASSARD, premier adjoint,

- après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du vote du Budget Primitif 2021,
- après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2021, en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- après en avoir délibéré,

- **Budget « Commune »**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2021 (Hors restes à réaliser)

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultats de l'exercice 2021	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2021
Fonctionnement	149 892,36 €	109 892,36 €	122 421,80 €	162 421,80 €
Investissement	- 11 131,69 €		237 551,67 €	226 419,98 €

- **constate un excédent cumulé de 162 421,80 € en section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice,

- **constate un excédent cumulé de 226 419,98 € en section d'investissement** à la clôture de l'exercice,

- **approuve à la majorité le compte administratif** dont les résultats sont repris ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 038 071,72 €	1 200 493,52 €
Investissement	968 229,43 €	1 194 649,41 €

- **Budget « Assainissement »**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2021				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultats de l'exercice 2021	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2021
Exploitation	21 732,37 €	21 732,37 €	41 425,92 €	41 425,92 €
Investissement	27 794,70 €		11 644,19 €	39 438,89 €

- constate un excédent cumulé de **41 425,92 €** en section d'exploitation à la clôture de l'exercice

- constate un excédent cumulé de **39 438,89 €** en section d'investissement à la clôture de l'exercice,

- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	36 693,79 €	78 119,71 €
Investissement	39 172,53 €	78 611,42 €

- **Budget « SPANC »**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2021				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultats de l'exercice 2021	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2021
Fonctionnement	- 987,89 €	0,00 €	- 435,62 €	- 1 423.51 €

- constate un déficit cumulé de **- 1 423,51 €** en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice,

- approuve à l'unanimité le compte administratif dont les résultats sont repris ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 102,51 €	2 679,00 €

• **Budget Lotissement « Les Forges »**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2021				
	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultats de l'exercice 2021	Résultats cumulés de clôture au 31/12/2021
Fonctionnement	71 899,26 €	0,00 €	96 248,34 €	168 147,60 €
Investissement	182 962,34 €	0,00 €	- 212 474,89 €	- 29 512,55 €

- **constate un excédent cumulé de 168 147,60 € en section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice,

- **constate un déficit cumulé – 29 512,55 € en section d'investissement** à la clôture de l'exercice,

- **approuve à l'unanimité le compte administratif** dont les résultats sont repris ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	265 673,88 €	433 821,48 €
Investissement	268 090,92 €	238 578,37 €

FINANCES LOCALES

2022-008 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal de Quédillac,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'année 2021 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il n'y a aucune reprise à effectuer ;

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES LOCALES

2022-009 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022

Monsieur André MASSARD, adjoint au Maire, présente en détail et par catégorie, la liste des demandes de subventions avec les propositions de la commission des finances réunie le 16 février 2022 :

	2022
ASSOCIATIONS LOCALES	32 500.00 €
S.E.P.Q	4 050.00 €
CSF - Centre aéré	23 000.00 €
CSF - Sorties ados	600.00 €
Comité des fêtes	3 200.00 €
UPMQ	550.00 €
U.N.C	300.00 €
Dynamic Club	800.00 €
ÉCOLE	128 645.00 €
OGEC - Contrat d'association	105 145.00 €
OGEC - Cantine	11 550.00 €
OGEC - Garderie	1 500.00 €
OGEC - Accompagnement des enfants (tps du midi)	8 800.00 €
APEL - Sorties pédagogiques	1 650.00 €
SECTEUR ÉDUCATIF PROFESSIONNEL (50 €/apprenti)	50.00 €
Institut Médico-Educatif les Ajoncs d'Or - Montfort s/ Meu	50.00 €
DIVERS	496,51 €
AMF 35	496.51 €
TOTAL GÉNÉRAL	161 691.51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus ;
- **ACCEPTE** de verser la somme de 15 €/élève pour toutes autres demandes de subventions relatives au secteur éducatif (collèges et lycées) pour un voyage d'au moins 3 nuitées et 50 €/élève pour le secteur éducatif professionnel ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses de fonctionnement du budget principal 2022, à l'article 6574.

FINANCES LOCALES

2022-010 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit voter, chaque année, les taux applicables pour les impôts locaux. Il convient donc de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2022.

Monsieur le Maire, rappelle les taux d'imposition pour l'exercice 2021 :

- **Taxe d'Habitation :** **13,00 %** (résidences secondaires)
- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties :** **32,98 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :** **34,93 %**

Il est précisé que les taux d'imposition n'ont pas subi d'augmentation depuis 2015.

Il est présenté :

- les dernières bases fiscales et la simulation probable de leur évolution ;
- le classement de la commune par rapport aux autres communes de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban,
- plusieurs taux de simulation d'augmentation.

Les taux proposés doivent permettre de lutter principalement contre la baisse des dotations versées par l'État et l'augmentation du coût de l'énergie.

La commission des finances réunie le 10 février 2022 propose le taux de 36 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Monsieur le Maire propose de voter les taux 2022 de la façon suivante :

- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties :** **36,00 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :** **34,93 %**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** les taux 2022 cités-dessus.

FINANCES LOCALES

2022-011 – DÉsherBEUR A EAU CHAUDE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR L'INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-069 du 21 octobre 2021 relative à la participation communale au groupement de commandes d'un ou deux désherbeurs à eau chaude avant le lancement de l'appel d'offres réalisé par la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban ;

Monsieur le Maire rappelle les conditions de mutualisation de ces matériels ;

Monsieur le Maire indique qu'une convention de mise à disposition des matériels sera rédigée par la Communauté de Communes et signée par chaque commune utilisatrice avec les conditions y afférentes ;

Après avoir entendu l'exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du matériel « désherbeur à eau chaude » avec la Communauté de Communes et les communes adhérentes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition et habilite le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant CINQ délibérations (n°2022-007 à 2022-011), la séance est levée à 23h.